



CONVENTION COLLECTIVE DE LA MÉTALLURGIE PREMIÈRE PAIE !!!

Jusqu'à présent nos collègues de Bodet étaient rattachés à la convention collective de la Métallurgie du Maine-et-Loire. Ainsi nos droits, nos coefficients, nos salaires minimum étaient négociés localement à Angers, par les syndicats du Maine-et-Loire en fonction de leurs résultats dans les entreprises. **Mais ça, cela ne plaît pas aux patrons, qui ne supportent pas que certains ouvriers gagnent des avantages et des acquis dans telles ou telles régions.**

Alors le MEDEF (un des plus gros syndicats de patrons) a sorti son bras armé : l'UIMM !

Afin de faire pression sur les organisations syndicales pour détruire et casser les 76 conventions collectives locales de la Métallurgie. **De 2013 à 2021, il leur a fallu 8 ans de négociations secrètes dans un silence médiatique digne d'une omerta.** Tout ça avec le soutien du ministre de l'économie de l'époque, un certain Emmanuel Macron !

Résultat : avec le soutien de la CFDT, de la CFE-CGC et de FO, ils sont arrivés à leur fins !

L'UIMM c'est quoi ?

L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie, c'est la branche du MEDEF qui réunit les patrons des entreprises de la Métallurgie. Elle est d'ailleurs considérée comme la branche la plus influente du MEDEF, son président actuel est le PDG de Dassault Aviation.

Bref, c'est pas vraiment le genre de personnes qui s'intéresse au bien-être des ouvriers. Le pire c'est que beaucoup d'entreprises font confiance à l'UIMM pour l'organisation de leur travail, ou des formations managériales, voir même des formations CSE ou sur la santé... C'est fou qu'on envoie ceux qui veulent casser nos droits pour nous expliquer nos droits !

Un syndicat de pourris ?

C'est pas à nous de le dire mais c'est quand même le seul syndicat en France qui a été condamné par la justice pour détournement d'Argent !

Bref si vous croisez quelqu'un de l'UIMM dites vous bien qu'il n'est pas là pour votre bien, mais pour aider votre patron à se gaver !

Affaire de la "caisse noire": l'ex-patron de l'UIMM condamné à un an ferme

Actualité. Denis Gautier-Sauvagnac, l'ancien patron de l'Union des industries et métiers de la métallurgie, a été condamné à un an de prison ferme et 375 000 euros d'amende ce lundi par le tribunal correctionnel de Paris.

Par L'Espresso.com avec AFP | Publié le 10/02/2014 à 14:31, mis à jour le 18/02/2014 à 22:34



En 2007, Denis Gautier-Sauvagnac justifiait la caisse noire de l'UIMM par la nécessité de "fluidifier le dialogue social". L'Espresso

NOUVELLE GRILLE DE SALAIRES

Vous avez toutes et tous reçu en fin d'année 2023 votre nouvelle cotation d'emploi ! Fini le coefficient qui prenait en compte l'expérience du salarié et lui permettait de monter en échelon au fur et à mesure de sa carrière. C'est officiel, nous sommes devenu une simple variable d'ajustement qu'on peut coter comme une voiture à l'Argus, fini les évolutions de coefficient. **Le MEDEF a réalisé son rêve, faire de nous pions interchangeables que l'on paie en fonction de leur poste et non en fonction de leur compétences.**

Avec cette nouvelle cotation d'emploi est associée une nouvelle grille de salaires minimum. Et le 31 janvier 2024, vous avez toutes et tous reçu votre paie.

IL EST TEMPS DE VOIR SI LE COMPTE Y EST !

La grille ci-contre vous permettra de comparer les équivalences entre les anciens coefficients et les nouvelles cotations, et de comparer les salaires minimum.

Exemple :

- Vous étiez coeff 190, et on vous a mis C5 : **Vous ne vous faites pas avoir !**
- Vous étiez coeff 285, et on vous a mis C6 : **Vous vous êtes fait avoir !**

Le salaire mini Bodet correspond au salaire mensuel brut qui doit être affiché sur la 1ère ligne de votre bulletin de paie.

Si vous êtes perdants sur la cotation ou la paie contactez-nous vite, nous pourrons corriger cela lors des NAO !

		ANCIENNE CONVENTION			NOUVELLE CONVENTION				
	Niveau	Échelon	Coefficient	Salaire mini Bodet	Groupe D'emploi	Classe D'emploi	Salaire mini Bodet	Salaire mini Bodet Si forfait jour	
Collège 1	I	1	140	1 670 €	A	1	1 725 €	2 268 €	
		2	145	1 671 €					
		3	155	1 673 €					
	II	1	170	1 675 €	B	3	1 788 €	2 349 €	
		2	180	1 678 €					
		3	190	1 685 €					
III	B	1	215	1 706 €	4	1 867 €	2 452 €		
		2	225	1 737 €					
		3	240	1 822 €					
Collège 2	IV	C	1	255	1 899 €	6	2 046 €	2 685 €	
			2	270	2 011 €				
			3	285	2 124 €				
	V	D	7	1	305	2 258 €	9	2 458 €	3 221 €
				2	335	2 483 €			
				3	365	2 705 €			
E	10	2 725 €	3 568 €						

NOUVELLE GRILLE DES PRIMES D'ANCIENNETÉ

La grille ci-dessous correspond aux primes d'ancienneté en prenant en compte les horaires de travail de Bodet avec les 4,66 heures supplémentaires payées chaque mois.

Groupe Emploi	Classe d'emploi	Taux	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A	1	1,45 %	25,52 €	34,03 €	42,54 €	51,04 €	59,55 €	68,06 €	76,56 €	85,07 €	93,58 €	102,09 €	110,59 €	119,10 €	127,61 €
A	2	1,60 %	28,16 €	37,55 €	46,94 €	56,32 €	65,71 €	75,10 €	84,48 €	93,87 €	103,26 €	112,65 €	122,03 €	131,42 €	140,81 €
B	3	1,75 %	30,80 €	41,07 €	51,34 €	61,60 €	71,87 €	82,14 €	92,41 €	102,67 €	112,94 €	123,21 €	133,47 €	143,74 €	154,01 €
B	4	1,95 %	34,32 €	45,76 €	57,20 €	68,64 €	80,08 €	91,53 €	102,97 €	114,41 €	125,85 €	137,29 €	148,73 €	160,17 €	171,61 €
C	5	2,20 %	38,72 €	51,63 €	64,54 €	77,44 €	90,35 €	103,26 €	116,17 €	129,07 €	141,98 €	154,89 €	167,80 €	180,70 €	193,61 €
C	6	2,45 %	43,12 €	57,50 €	71,87 €	86,24 €	100,62 €	114,99 €	129,37 €	143,74 €	158,12 €	172,49 €	186,86 €	201,24 €	215,61 €
D	7	2,60 %	45,76 €	61,02 €	76,27 €	91,53 €	106,78 €	122,03 €	137,29 €	152,54 €	167,80 €	183,05 €	198,30 €	213,56 €	228,81 €
D	8	2,90 %	51,04 €	68,06 €	85,07 €	102,09 €	119,10 €	136,11 €	153,13 €	170,14 €	187,16 €	204,17 €	221,19 €	238,20 €	255,21 €
E	9	3,30 %	58,08 €	77,44 €	96,81 €	116,17 €	135,53 €	154,89 €	174,25 €	193,61 €	212,97 €	232,33 €	251,69 €	271,06 €	290,42 €
E	10	3,80 %	66,88 €	89,18 €	111,47 €	133,77 €	156,06 €	178,36 €	200,65 €	222,95 €	245,24 €	267,53 €	289,83 €	312,12 €	334,42 €

